

RAPPORT INTRODUCTIF

Présentation et méthodologie
du projet - Décembre 2016





SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I- Présentation du Labo' Démocratique	3
II- Contexte du projet « Observatoire de la justice transitionnelle »	4
PRESENTATION DU PROJET	6
I- Rouages du projet en schéma	7
II- Rédacteurs des rapports	9
DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE DU PROJET	10
I- Activité régulière de veille et de collecte de données	11
II- Publication régulière de rapports	13
III- Organisation de sessions de dialogue	14
IV- Création d'une base de données sur la justice transitionnelle	15
V- Processus de plaidoyer et de sensibilisation	15
CONCLUSION	16

Rapport du Labo' Démocratique

Matricule fiscal n°1273617/B – www.labodemocratique.org

Programme Sécurité et justice / Projet Observatoire de la justice transitionnelle

Le Labo' Démocratique est une association tunisienne à caractère scientifique qui se réclame des principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et qui a pour but de contribuer, en toute indépendance, à l'instauration et à l'enracinement d'une démocratie innovante et vivante, à travers:

- la recherche, l'analyse et le débat
- la mise en oeuvre d'actions expérimentales ciblées
- des propositions aux pouvoirs publics, à la société civile et à l'opinion publique

Avec l'appui du **Projet de soutien à l'opérationnalisation du processus de la justice transitionnelle en Tunisie**





I. Présentation du Labo' Démocratique

Le Labo' Démocratique est un think tank indépendant et non partisan, qui a pour but d'accompagner et de contribuer à l'instauration d'une démocratie innovante et vivante, à travers :

- La recherche, l'analyse et le débat
- La mise en œuvre de projets-pilotes ciblés
- Des publications et des propositions aux pouvoirs publics, à la société civile et à l'opinion publique

Le Labo' Démocratique a lancé cinq programmes :

- Culture démocratique
- Gouvernance
- Sécurité et justice
- Justice sociale et développement économique
- Relations internationales

Dans le cadre de son programme Sécurité et justice, le Labo' Démocratique a travaillé depuis sa création en 2011 sur plusieurs aspects de la justice transitionnelle et en premier lieu sur la question d'un nécessaire cadre juridique réglementant la protection, l'accès et l'utilisation des archives sécuritaires de l'ancien régime, en lançant le Projet police politique.

Il a organisé en 2012 le Festival de la Mémoire, un événement de 3 jours permettant un échange d'expériences entre la Tunisie et l'Allemagne.

En 2012 et 2013, il a emmené des délégations tunisiennes en Allemagne et en Pologne pour visiter des institutions et des lieux clés de la justice transitionnelle dans ces pays.

En 2013, le Labo' Démocratique a été membre d'un groupe de travail sur la justice transitionnelle, organisé par diverses associations de la société civile, le Haut-commissariat aux droits de l'homme et le Programmes des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Ce groupe de travail a fait le suivi de l'élaboration de la loi organique sur la justice transitionnelle, a été à l'origine de plusieurs correspondances et lancé plusieurs initiatives en vue d'améliorer le projet de loi avant son adoption, ainsi que plusieurs mobilisations pour que la loi sur la justice transitionnelle soit enfin adoptée.

De 2012 à 2015, le Labo' Démocratique a mené des recherches poussées sur la réforme du secteur de la Sécurité et des services de renseignements, ainsi que sur la réforme de la Justice. Il a publié divers articles, études et un ouvrage sur ces questions.

Enfin en 2015, le Labo' Démocratique a rédigé un rapport d'évaluation des besoins en formation en matière de gouvernance du secteur de la Sécurité et proposé un programme de formation visant les institutionnels et les membres de la société civile. En 2016, il a organisé un atelier de réflexion autour de la question de la police de proximité.

Dès l'année 2014, le Labo' Démocratique, en relation avec le PNUD et des organisations de la société civile, a commencé à travailler sur l'idée d'un Observatoire de la justice transitionnelle. Il a proposé au PNUD un projet en ce sens en 2015. Les deux parties ont signé un accord de partenariat en mai 2016, avec une mise en œuvre prévue pour la fin de l'automne 2016.

II. Contexte du projet d'Observatoire de la justice transitionnelle

Six ans après la Révolution tunisienne, le processus de la justice transitionnelle débouche sur l'une de ses étapes essentielles, celle de la révélation de la vérité avec les auditions publiques organisées par l'Instance Vérité et Dignité (IVD). Les 17 et 18 novembre derniers, et ensuite les 16 et 17 décembre 2016, des victimes de violations ont livré les premiers témoignages sur les exactions du passé.

La révélation de la vérité n'est que l'une des premières étapes du processus. Ce dernier ne s'achèvera qu'en consolidant pleinement les autres piliers fondamentaux de la justice transitionnelle : la reddition des comptes, la réparation des préjudices et la réhabilitation, la réconciliation, la préservation de la mémoire et la garantie de non répétition à travers la réforme des institutions de l'Etat et du droit.

Deux ans et demi après sa mise en place, l'IVD a reçu plus de 62 300 plaintes. Quelques 12 000 séances d'audition ont été tenues à huit-clos dont quelque unes ont été sélectionnées pour être présentées publiquement, y compris sur la chaîne de TV nationale. Sur l'ensemble des dossiers de plainte dont elle a été saisie, très peu ont fait l'objet d'un règlement. C'est dire que le processus n'en est qu'à ses débuts.

Le mandat de l'Instance – quatre ans renouvelables une fois pour une année – reste relativement court compte tenu des travaux colossaux restants, des objectifs ciblés et des résultats attendus. Le processus piloté par l'IVD demeure fragile et doit faire face à des défis multiples, notamment en matière de gouvernance interne.

Le manque de confiance à l'égard de l'IVD, les incompréhensions et mauvaises perceptions de la justice transitionnelle affaiblissent encore la bonne marche du processus. Le nombre de plaintes déposées par les victimes femmes est resté mince en raison des pressions familiales et sociales et d'une sensibilisation et mobilisation insuffisantes.

Sur le plan politique, le processus fait encore l'objet de défiances et de résistances de la part des députés, des partis politiques et de l'administration. Le risque de confiscation ou de court-circuitage des compétences de l'IVD par le recours à des processus et des mécanismes parallèles (projet de loi sur la réconciliation nationale, amnistie générale ...) reste pesant.

Le contexte national et régional de lutte contre le terrorisme affecte aussi le processus en le rendant tributaire de l'actualité et de l'exigence sécuritaires. Des flous et des ambiguïtés juridiques et institutionnels devront être dissipés.

Des éclairages sur la coopération future de l'IVD avec le Ministère public pour les plaintes relatives à de graves violations sont nécessaires.

Le rôle des chambres criminelles spécialisées en matière de justice transitionnelle, créées au sein des tribunaux de première instance, devra être précisé. Les compétences desdites Chambres, la formation des juges y siégeant et leurs capacités humaines et matérielles à traiter les dossiers qui leur seront transmis sont autant de questions décisives et dignes d'intérêt. Les modalités de mise en œuvre des recommandations de l'IVD relatives au filtrage des institutions de l'Etat (vetting) ciblant les fonctionnaires ayant commis des violations avérées sous l'ancien régime recèlent plusieurs questionnements juridiques à élucider.

Le processus de la justice transitionnelle doit aussi déboucher sur des réformes cruciales des institutions de l'Etat ainsi que du corpus juridique afin de prévenir toute répétition des faits

similaires à ceux commis par le passé. Cela passe par des refontes et des amendements législatifs conformes à la Constitution et aux standards internationaux.

Les domaines concernés par les futures réformes sont vastes et s'étendent au système pénal et pénitencier, à l'accès à la justice et à la garantie du procès équitable, à l'organisation de la justice militaire, à la prévention de la torture et des traitements dégradants, à la lutte contre la corruption, à la gouvernance et la bonne gestion des affaires publiques, au contrôle démocratique du secteur de la Sécurité et au-delà.

En plus de l'IVD, chargée d'effectuer des études et de faire des propositions en ce sens, les réformes institutionnelles induites par le processus de la justice transitionnelle nécessiteront une implication de multiples parties prenantes telles que les pouvoirs publics, les instances indépendantes, les chercheurs et les académiciens ainsi que les acteurs de la société civile et les citoyens.

Afin de relever les défis de la justice transitionnelle, il est nécessaire de faire une veille et un suivi permanent du processus et permettre aux parties prenantes et aux citoyens en général, y compris dans les régions reculées, d'accéder à une information critique et pédagogique.

Cette information leur donnera des clés de compréhension pour suivre le processus de façon éclairée, sans se laisser avoir par l'infoxiation, et mieux appréhender les principes juridiques et les mécanismes de la justice transitionnelle, son déroulement, les obstacles auxquels elle fait face ainsi que ses conséquences sur le respect des droits humains et sur l'édification de l'Etat de droit.

Riche de son expérience en recherches et analyses, le Labo' Démocratique aspire, via le projet « Observatoire de la justice transitionnelle » à venir en renfort à toutes les initiatives mises en place, en ayant un regard distancié et critique sur le processus, dans tous ses aspects et à travers toutes ses parties prenantes.



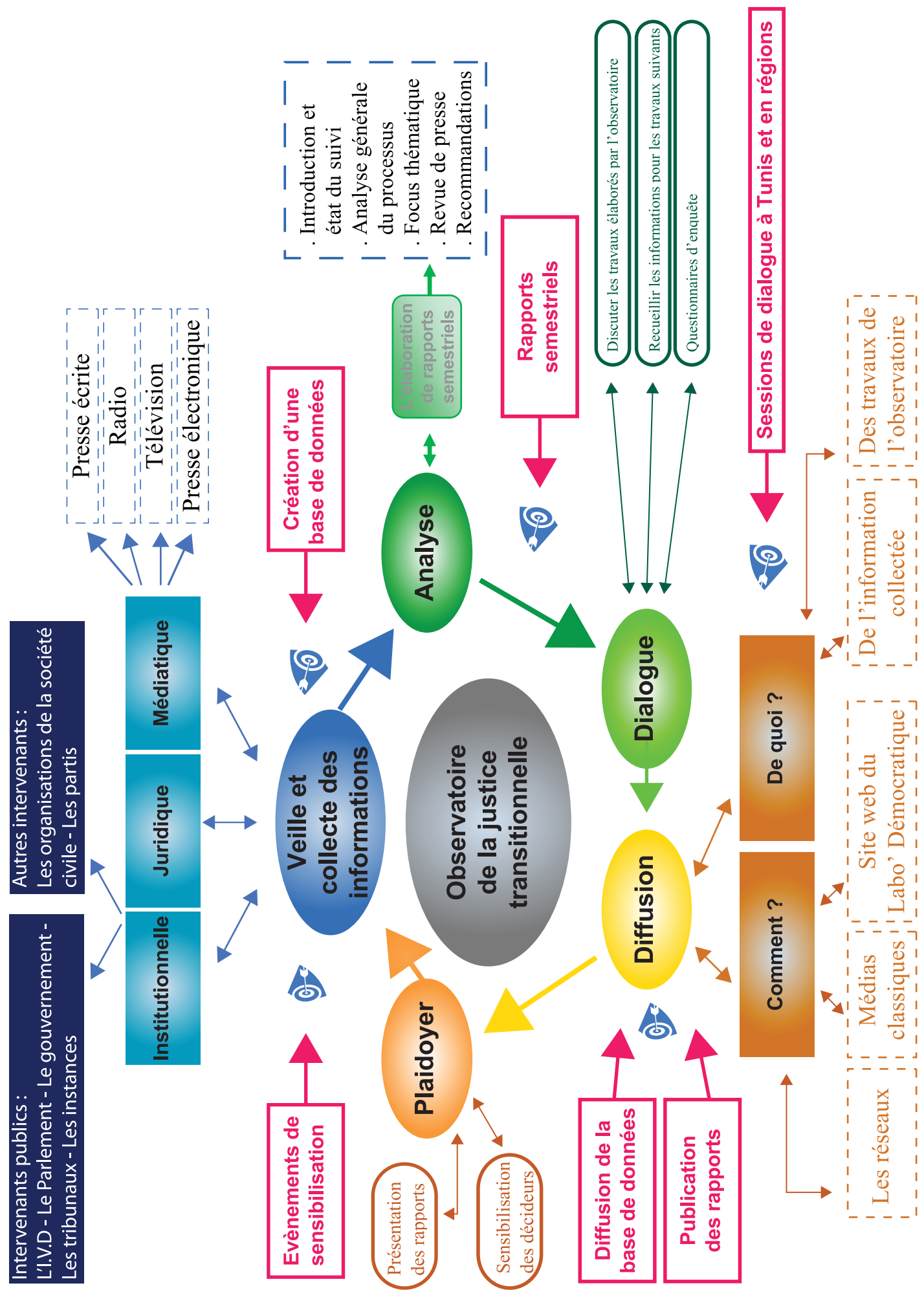
I. Les rouages du projet en schéma

A. Objectifs

- Renforcer le processus de justice transitionnelle en faisant un suivi médiatique, juridique et opérationnel (sur le terrain) de l'actualité et des parties prenantes du processus de justice transitionnelle en Tunisie.
- Améliorer la compréhension des enjeux de la justice transitionnelle par les parties prenantes et les citoyens en produisant une information analytique, critique et pédagogique.
- Créer des espaces de dialogue avec les parties prenantes, afin de recueillir leurs opinions et avis sur le processus et les rendre accessibles à tous les citoyens.
- Etre une force de proposition pour améliorer le processus de justice transitionnelle lorsque des obstacles ou des défaillances apparaissent.

B. Etapes du projet

1. Entamer un processus de veille, collecte et traitement réguliers des données (institutionnelles, juridiques, médiatiques).
2. Procéder de façon semestrielle à une analyse de ces données, donnant lieu, chaque fin de semestre, à l'élaboration d'un rapport, incluant (i) une analyse générale sur l'état de la justice transitionnelle, (ii) une analyse thématique en relation avec un focus sur un thème particulier, (iii) une revue de presse et (iv) des recommandations à l'attention des différentes parties prenantes sur la base des analyses effectuées en vue de remédier aux dysfonctionnements notés.
3. Organiser des sessions de dialogue dans les régions et sur le Grand Tunis, qui permettront de discuter des travaux élaborés par le Labo' Démocratique et recueillir les réponses à une enquête à travers des focus groupes.
4. Organiser des événements de sensibilisation afin de présenter les rapports et travaux.



II. Rédacteurs des rapports

Rapport introductif 2016

- Farah Hached
- Amine Thabet
- Maroua Belgacem

Rapport semestriel janv-juin 2017


- Farah Hached
- Amine Thabet
- Maroua Belgacem
- Khaled Dabbabi
- Maissa Mokni

Rapport semestriel juill-déc 2017

- Farah Hached
- Mohamed Salah Ben Aissa
- Khaled Dabbabi

Rapport conclusif 2018

- Farah Hached
- Mohamed Salah Ben Aissa
- Khaled Dabbabi
- Thierry Bresillon



DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE DU PROJET

I. Activité régulière de veille et collecte de données

Une veille et une collecte de données régulières concernant l'évolution du processus de la justice transitionnelle seront assurées pendant toute la durée de l'exécution du projet.

A/ Domaines couverts par la veille et la collecte de données

La veille et la collecte des données couvriront de larges domaines liés à la justice transitionnelle et proviennent, notamment, des institutions publiques (a), des textes juridiques (b), des médias (c) et des organisations de la société civile (d) :

a. Veille et collecte des données institutionnelles

Il s'agit des activités et travaux des acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine de la justice transitionnelle. La veille et la collecte des données relatives à ces acteurs seront assurées en collaboration avec les partenaires de l'Observatoire. Elles s'opéreront en fonction de l'importance du rôle de ces acteurs dans le processus, de l'actualité, de leur stabilité dans le temps (durée de leurs mandats) et de l'accès relativement facile ou non à l'information qu'ils détiennent et ce, sur la base de la législation en vigueur (notamment, la loi organique portant sur le droit d'accès à l'information). Principalement, les acteurs institutionnels couverts sont :

- La Présidence du gouvernement, les ministères impliqués dans la justice transitionnelle (ministère de la Justice, ministère de la Défense, ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'Homme, etc).
- La Présidence de la République.
- Le pouvoir judiciaire (Chambres criminelles spécialisées créées au sein des tribunaux de première instance siégeant aux Cours d'appel de l'ordre judiciaire, le Tribunal administratif, les tribunaux militaires, les recours individuels en justice, etc).
- Les instances indépendantes, constitutionnelles ou législatives, actuelles ou futures, engagées dans le processus : Instance Vérité et Dignité (IVD), Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), Instance nationale de protection des données personnelles, Instance nationale de prévention contre la torture (INPT), le Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la future Instance indépendante relative aux droits de l'Homme, etc.
- Les différents commissions et comités créés sous la tutelle de l'Etat et œuvrant dans le champ de la justice transitionnelle. Ce champ couvre les commissions chargées des réparations et des indemnisations : Commission des martyrs et des blessés de la Révolution, Commissions chargées des demandes de la reconstitution de carrières des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale, Commission chargée d'étudier les dossiers du remboursement des soins et de suivi des cas urgents des blessés de la Révolution, Fonds de la dignité et de la réhabilitation de la justice de la tyrannie, etc. Il couvre également les commissions chargées du recouvrement des biens mal acquis : Comité national de recouvrement des biens mal acquis existants à l'étranger, Commission nationale de confiscation, Conseil supérieur de la lutte contre la corruption, la récupération et la gestion des avoirs et des biens de l'Etat, etc.

b. Veille et collecte des données juridiques

La veille et la collecte couvriront les données juridiques relatives au processus de la justice transitionnelle. Ils cibleront les textes de loi adoptés par l'ARP ainsi que les règlements (décrets, arrêtés, décisions, circulaires...) adoptés par le pouvoir exécutif en lien avec la justice transitionnelle. Les projets de lois gouvernementaux et présidentiels et les initiatives législatives émanant de députés de l'ARP seront suivis tout au long de leurs phases d'élaboration, de discussion et d'adoption. Les travaux des commissions parlementaires ayant trait à la justice transitionnelle seront également observés. Une attention spéciale sera accordée aux Commissions parlementaires suivantes :

- Commission spéciale permanente chargée des martyrs et des blessés de la Révolution, de la mise en œuvre de l'amnistie générale et de la justice transitionnelle.
- Commission spéciale non permanente chargée du tri des dossiers de candidature des membres de l'IVD.
- Commission spéciale permanente de la réforme administrative, de la bonne gouvernance et du contrôle de la gestion des fonds publics.
- Commission permanente de la législation générale.
- Commission permanente des droits et des libertés et des relations extérieures.

La veille et la collecte des données juridiques ciblera aussi les manifestations (colloques, séminaires, tables rondes,...) et les publications universitaires et académiques consacrées à la justice transitionnelle.

c. Veille et collecte des données provenant des médias

La veilles et collecte des données couvriront le paysage médiatique tunisien en ce qui concerne le domaine de la justice transitionnelle. La veille ciblera à la fois la presse écrite, la presse électronique et les médias audiovisuels. Les médias couverts par la veille seront les principaux journaux écrits en langue arabe et française, les principaux sites internet d'information en langue arabe et française, ainsi que les principales chaînes de télévision et de radio, publiques et privées. Le critère objectif de détermination des médias pertinents couverts par la veille et la collecte sera celui du recensement d'audience le plus récent.

d. Veille et collecte des données relatives aux activités des organisations de la société civile

Les activités menées par les organisations de la société civile œuvrant dans le champ de la justice transitionnelle seront couvertes par la veille et la collecte des données. Les manifestations et les événements (sessions, ateliers, conférences de presse, ...) feront l'objet d'un suivi. Les publications (rapports, notes d'information, ...) produites par les acteurs agissant dans le domaine de la justice transitionnelle feront aussi l'objet d'une veille.

B/ Résultats attendus

La vieille et la collecte des données permettront un monitoring continu et une surveillance permanente et à intervalles réguliers du déroulement du processus de la justice transitionnelle et de son avancement.

Parallèlement à la veille et à la collecte, et de manière continue, les données et informations seront traitées en vue de leur utilisation pour la rédaction des rapports.

II. Publication régulière de rapports

Des rapports semestriels et un rapport conclusif seront élaborés. D'environ quatre-vingt pages, les rapports synthétiseront l'ensemble des travaux et activités liés au processus de la justice transitionnelle durant la période couverte. L'objectif est de produire une analyse du processus, à la fois distanciée et pédagogique, en utilisant lorsque cela s'avère nécessaire des infographies.

Chaque rapport contiendra également une présentation thématique plus spécifique sur un sujet précis et qui mérite attention ainsi que des recommandations aux parties prenantes. Le plan du document sera structuré de manière cohérente et complémentaire. Il sera constitué de 3 rubriques : Une rubrique réservée au suivi et à l'analyse du processus de la justice transitionnelle (A), une rubrique thématique (Focus) (B), une rubrique réservée au traitement médiatique du processus (C).

A/ Suivi et analyse du processus de la justice transitionnelle

La rubrique « Suivi & Analyse » comportera environ 40 pages. Elle sera centrée sur les travaux, activités, événements en relation avec le processus de la justice transitionnelle pendant la période correspondant au rapport.

Le suivi et l'analyse permettront d'examiner, de surveiller et de critiquer l'évolution du processus de la justice transitionnelle dans son ensemble. Notamment, l'étude se penchera sur le fonctionnement et le rendement des institutions impliquées dans le processus. En associant approche descriptive et approche analytique, l'étude permettra de mettre en lumière les obstacles, lacunes et dysfonctionnements institutionnels du processus.

Elle évaluera la perception de la gouvernance institutionnelle de la justice transitionnelle. En ce sens, elle recommandera les remèdes et correctifs qui paraîtront les plus adéquats.

Le rapport de suivi et d'analyse s'insère dans le cadre complémentaire du projet. Il s'appuie sur les données collectées et sur les résultats des sessions de dialogue organisées.

B/ Focus

Une rubrique Focus d'environ 10 pages ciblera une thématique spécifique relative à la justice transitionnelle. Le choix de cette thématique est fonction de l'intérêt particulier ou de l'actualité que revêt une question donnée pendant la période correspondante au rapport.

La rubrique Focus vise à améliorer la compréhension et la perception globale du thème choisi par le public le plus large. Elle vise aussi à dissiper les malentendus, confusions et préjugés entourant la question ou le sujet concernés.

D'ores et déjà, des thématiques pertinentes peuvent être identifiées, mais sont sujettes à modification:

- L'Instance Vérité et Dignité (IVD)
- Les crimes et délits financiers
- Les victimes

C/ Revue de presse

Une revue de presse d'environ 20 pages fera partie intégrante des rapports. Cette revue condensera le traitement du processus de la justice transitionnelle par les médias nationaux (écrits, électroniques et audiovisuels) pendant la période correspondante aux rapports. La revue de presse ciblera les médias les plus importants (a) et suivra une méthodologie spécifique (b).

La revue critique ciblera les principaux médias tunisiens sur la base du critère de leur classement d'audience le plus récent. A titre indicatif, ces médias sont notamment :

- Presse écrite : principaux journaux en langue arabe (Assabah, Al Maghreb, Al Chourouk, ...), principaux journaux en langue française (La Presse, Le Temps, ...), principales revues et magazines d'information (Leaders, Réalités, ...).
- Presse électronique : principaux sites internet d'information (Leaders, Business News, African Manager, Huffington Post Maghreb, ...).
- Médias sociaux : principaux médias sociaux (Nawaat, Inkyfada...)
- Télévision : chaînes de télévision publiques nationales (Al Watania 1, Al Watania 2), principales chaînes de télévision privées (Atessia, Al Hiwar attounsi, Nessma, Hannibal, Al Zitouna, ...).
- Radio : chaînes de radio publiques, nationales et locales, en langue arabe et en langue française (Al Watania, RTCI, Radio jeunesse, Radio Tunisie culturelle, Radio Sfax, Radio Monastir, Radio Kef, Radio Gafsa, Radio Tataouine ...), chaînes de radio privées (Mosaïque FM, Shems FM, Express FM, Jawhara FM, Cap FM...).

D/ Recommandations

Les rapports comporteront une série de recommandations qui seront subdivisées en recommandations spécifiques (par rubrique) et en recommandations récapitulatives. Les recommandations seront axées sur les dysfonctionnements et les obstacles relevés dans l'évolution du processus de la justice transitionnelle.

Ces recommandations proposeront des remèdes ou des correctifs et cibleront notamment les décideurs et les institutions publiques en charge du processus. Un suivi de ces recommandations sera fait d'un rapport à l'autre.

III. Organisation de sessions de dialogue

Dans le cadre de l'exécution du projet, des sessions de dialogue et d'échange seront organisées dans le Grand Tunis et dans les régions. Chaque session comptera environ une trentaine de participants invités. Le choix des régions ciblées se fera en fonction d'une représentativité territoriale équitable.

Seront ciblées aussi les régions considérées comme étant les plus touchées par les violations et par la marginalisation sous l'ancien régime. Les régions identifiées (mais ce choix pourra évoluer) sont par exemple celles de Jendouba, Gafsa, de Médenine, de Kasserine, de Siliana, ou de Sidi-Bouzyd.

Les groupes ciblés prioritairement par les sessions de dialogue sont les organisations de la

société civile intéressées par la justice transitionnelle et notamment les associations de victimes de violations.

Les comptes rendus restituant les résultats des questionnaires seront sous forme écrite. Ils intégreront et enrichiront les travaux de l'Observatoire. Ils alimenteront la base de données relative à la justice transitionnelle et seront exploités pour la rédaction des rapports.

IV. Création d'une base de données sur la justice transitionnelle

L'ensemble des données et des informations traitées constituera une base de données complète et fiable relative à la phase du processus de la justice transitionnelle couverte par le projet et au-delà.

Cette base de données sera accessible sur le site web du Labo' Démocratique et fournira une information utile et pratique à toute personne intéressée et concernée par la justice transitionnelle en Tunisie.

La base de données finalisée pourrait, éventuellement, contribuer à la continuité du projet « Observatoire de la justice transitionnelle » et appuyer d'autres projets du Labo' Démocratique ainsi que d'autres projets et actions de la société civile dans le champ de la justice transitionnelle.

Le Labo' Démocratique envisage la durabilité à travers cette base de données. L'idée est de pousser à la création d'un groupe interuniversitaire et inter-associatif qui pourra hériter de la base de données sur la justice transitionnelle à l'issue du projet.

Cette base de données pourra également servir aux étudiants et aux différents militants et professionnels pour leurs recherches et leurs différentes activités futures. Les membres institutionnels du groupe interuniversitaire et inter-associatif pourront aussi enrichir la base de données par leurs propres documentations.

V. Processus de plaidoyer et de sensibilisation

Dans le cadre de son projet d'Observatoire de la justice transitionnelle, le Labo' Démocratique mènera des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Des conférences de presse seront organisées pour communiquer sur les rapports. Les cibles principales des conférences sont les médias et les journalistes. De plus, seront ciblées par la conférence les organes institutionnels, les autorités compétentes, les victimes des violations et la population.

Chaque conférence aura comme objectif de présenter les résultats et le bilan des travaux entrepris par l'Observatoire de la justice transitionnelle et de les faire connaître au public le plus large ainsi que d'évaluer l'impact de son action sur l'opinion publique et sur les protagonistes impliqués dans le processus de la justice transitionnelle.

Parallèlement à la diffusion des rapports, seront organisées des sessions de sensibilisation.

Ces sessions ciblent notamment les décideurs politiques.



La mise en œuvre de la justice transitionnelle en Tunisie sera longue et laborieuse. Les défis auxquels sera confronté le processus sont majeurs. Par le biais de ce projet, le Labo' Démocratique vise un accompagnement vigilant de l'évolution du processus et par-là un apport à la consolidation d'une transition démocratique encore fragile et qui reste à parachever.

Par ses résultats attendus, le projet se destine à constituer une source cumulée de connaissances, d'analyses et d'expériences pratiques sur les différents aspects et spécificités du processus de la justice transitionnelle.

Le projet ambitionne de constituer ainsi un référent utile et un acquis précieux pouvant enrichir et appuyer d'autres projets et actions portant sur la justice transitionnelle et plus généralement sur la construction démocratique et de l'Etat de droit.

La continuité du projet se concrétisera notamment à travers la base de données sur la justice transitionnelle dont pourra hériter le groupe interuniversitaire et inter-associatif à créer. Cette base de données sera le point de jonction du Labo' Démocratique avec le monde universitaire, académique et étudiant en Tunisie et dans le monde.

Via le projet de l'Observatoire, le Labo' Démocratique pourra nouer des liens et établir des partenariats avec des universités et les structures de recherche scientifique en Tunisie et à l'étranger. Principalement, ces partenariats permettront de :

- Ouvrir l'Observatoire sur le champ universitaire et académique en contribuant à faire connaître le projet et à diffuser ses publications et travaux ;
- Favoriser un cadre d'échange, de dialogue et de réflexion auprès des étudiants (de licences et de mastères) et les doctorants sur les questions liées à la justice transitionnelle ;
- Associer la recherche scientifique (académiciens, chercheurs et universitaires) à la veille, à l'accompagnement et au renforcement de la justice transitionnelle ;
- Organiser des manifestations conjointes avec les centres et structures de recherche de l'université sur les thèmes de la justice transitionnelle (journées d'étude, conférences, tables rondes, séminaires, ateliers de réflexion, etc.) ;
- Bénéficier de l'expertise scientifique en matière de justice transitionnelle notamment en matière de standards internationaux et d'expériences comparées ;
- Bénéficier de la documentation scientifique liée à la justice transitionnelle.

